

Service Espace Famille
téléphone: 09 69 36 24 12
fax: 04 91 67 16 92
courriel: espacefamille@vlpm.com

ATTESTATION
A joindre au dossier si nécessaire

RAPPEL : Article 441-7 du Code Pénal « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère,
- 3° De faire usage d'une attestation ou un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR DE L'HEBERGEMENT

A remplir uniquement si la famille est hébergée par une autre personne (joindre un justificatif)

Je soussigné(e) M./Mme (1) :

Atteste sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

N° : Voie :

Code Postal : Ville :

Les personnes suivantes :

M./Mme (1) :

M./Mme (1) :

Et ses (leurs) enfants(1) :

.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit .

Les Pennes Mirabeau, le :

Signature de l'hébergeant : Signature de l'hébergé(e) :

(1) rayer la mention inutile et précisez les noms et prénoms